

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 31 JUILLET 2025**

De la commune d'ANTEUIL

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Date de convocation :</u>
- en exercice : 13	24/07/2025
- présents : 12	
- votants : 12	<u>Date d'affichage :</u>
- absents : 02	08/08/2025
- procurations : 01	

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un juillet à vingt heures. Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Martial VAUTHERIN, Mélitine BONDENET, Jérôme GUENOT, Romain PRETET, Julia ROBERT, Jean-Paul VAUTHERIN et Jérôme VIVOT.

Absents excusés : Claude INVERNIZZI donne procuration à Gérard JOUILLEROT et Florence SUZANNE, absente excusée.

Romain PRETET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° : 33/2025

OBJET : Régularisation Foncière Voie Communale n°5 de Tournedoze à la forêt du Cuchot

Vu la nécessité de régulariser le tracé de la voie communale n°5,
Vu les travaux de bornage et de division réalisés par le cabinet de géomètre-expert Coquard,

Considérant les acquisitions et cessions suivantes, fixées au prix de 6 €/m² :

- Acquisition par la commune des parcelles section 568 B2 n°543 (27 m²), n°539 (77 m²) et n°541 (43 m²), soit 147 m² pour un montant total de 882 €,
- Cession par la commune de la parcelle section 568 B2 n°529 (248 m²) à M. Martial VAUTHERIN pour un montant de 1 488 €,
- Solde dû par M. Martial VAUTHERIN à la commune : 606 €.

M. Martial VAUTHERIN, intéressé par l'affaire, ne prend pas part au vote.

Il est ainsi décidé :

- D'approuver l'opération foncière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires,
- De préciser que les frais de géomètre sont à la charge de la commune, et que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 34/2025

OBJET : Subventions 2025

Le Conseil municipal, après examen des demandes de subvention reçues, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

- Harmonie Pays de Clerval : 250 €
- Club Nouveau Millénaire : 400 €
- OncoDoubs l'Association Soutien et bien-être pour le traitement pour le Cancer : 250 €

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 35/2025

OBJET : Tarification Affouage 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif de l'affouage pour l'année 2025.

Le Conseil municipal décide :

- De fixer le tarif du stère de bois à 6 € pour l'année 2025,
- De retenir les attributions suivantes :
 - Section d'Anteuil : 13 stères par affouage, soit 78 €,
 - Section de Glainans : 20 stères par affouage, soit 120 €,
 - Section de Tournedoze : 35 stères par affouage, soit 210 €.

Délibération n° : 36/2025

OBJET : Annualisation heures accompagnatrice scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'accompagnatrice scolaire, avec lissage de la rémunération du **1er septembre 2025 au 31 août 2026**.

Il propose de porter la durée du temps de travail de cet emploi à **13,32/35ème hebdomadaires** à compter du 1er septembre 2025.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Informations et questions diverses

La CC2VV a procédé au curage du premier bassin de la lagune à la station d'épuration d'Anteuil. C'est l'entreprise EURL GUENOT qui a réalisé la prestation. La commune participera par moitié à la facturation dès lors que le village est en réseau unitaire. (Eaux usées et pluviales réunies)

M le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde La commune peut être confrontée à des risques tels que : incendie bois et forêts, sismique, tempête, canicule. Des personnes de la commune pourront participer avec la municipalité pour élaborer ce plan.

DCM n° 33/2025	Régularisation Foncière Voie Communale n°5 de Tournedoze à la forêt du Cuchot
DCM n° 34/2025	Subventions 2025
DCM n° 35/2025	Tarification affouage 2025
DCM n° 36/2025	Annualisation heures accompagnatrice scolaire 2025-2026

Noms	Signatures
JOUILLEROT Gérard (Président)	
PRETET Romain (Secrétaire)	